



**Procès-verbal du conseil d'administration
du 22 novembre 2018**

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 22 novembre 2018 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (12)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par Mme Nathalie ROQUES ;
- Mme Carole MABBOUX, représentante élue des membres de l'EFR, représentée par M. Bertrand AUGIER ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma (procuration à M. Fabrice JESNÉ) ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Membres absents (2)

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique ;

Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 2018-1 ;
4. Budget de l'exercice 2019 ;
5. Tarifs et barèmes de l'année 2019 ;
6. Admission en non-valeur ;
7. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2019 ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La première information concerne le lancement de l'association des amis de l'EFR le 21 novembre 2018 au Collège de France. La soirée a débuté par une projection d'archives orales d'anciens membres de l'EFR (travail en cours actuellement effectué par J.F Dars et A. Papillot), puis s'en est suivie une conférence de Jérémie Dubois pour déboucher sur un débat relatif à la création de l'association. Trois personnes ont été sollicitées en amont de l'événement par la directrice de l'EFR (C. Desmonet, M. Royo et S. Sebastiani), et il a été fait appel à d'autres volontaires à l'issue du débat, l'idée étant que l'assemblée constituante soit composée de différentes catégories (boursiers, anciens membres, etc.) et des personnalités italiennes soient représentées. Plusieurs personnes se sont proposées. Ensemble, elles réfléchiront à l'élaboration des statuts de l'association, qui seront soumis à une assemblée constituante prévue le 14 mars 2019 en marge des conseils de l'EFR. À terme, il serait intéressant de regrouper cette association et celles des autres EFE au niveau du réseau des EFE.

La deuxième information est relative à la mise en place du service commun aux Écoles françaises à l'étranger. Celle-ci se poursuit en deux temps. Le chargé de communication pour le réseau a été nommé le 1^{er} octobre 2018. Il a débuté une tournée des écoles en commençant par une visite sur site de l'École française de Rome les 8 et 9 novembre 2018. Le deuxième personnel affecté au service commun est l'ingénieur de recherche « transition numérique », B. Morandière, qui débutera son activité au 1^{er} janvier 2019. La convention de gestion du service sera signée par les directeurs des EFE début décembre 2018 à Paris, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

La troisième information concerne les moments forts du réseau des EFE pour l'année 2019. Une publication commune aux EFE est prévue dans la revue Archeologia. Par ailleurs, la participation des EFE aux divers festivals est reconduite en 2019 : Fontainebleau en juin, Rendez-Vous de l'Histoire de Blois en octobre, où la prochaine édition est consacrée à l'Italie. À cette occasion, l'École française de Rome proposera une table ronde. Enfin est envisagée une participation des EFE au festival de Toulouse, organisé en mai depuis deux ans.

3. Budget rectificatif 2018-1

Ce budget rectificatif est établi afin de suivre au plus près l'exécution du budget voté pour l'année en cours : on observe une diminution des dépenses (- 298 025 euros en AE et - 24 025 euros en CP) et une augmentation des recettes (219 264 euros), ramenant le déficit prévisionnel de 711 000 euros à 468 043 euros. En AE, les crédits ouverts pour les dépenses de nettoyage l'avaient été pour 4 ans. Toutefois, s'agissant d'un nouveau prestataire, un contrat d'une année renouvelable 3 fois a été signé, par précaution. Par ailleurs, il est à noter une baisse de 20 000 euros des indemnités accordées aux chercheurs résidents, le nombre de personnes accueillies étant finalement inférieur aux prévisions. Les crédits pour la bibliothèque ont été abondés à hauteur de 14 000 euros, lesquels permettront une évaluation du Fonds Volterra en vue d'une donation à l'EFR par la famille ainsi que des achats relatifs à la documentation (nouvelles acquisitions). La bibliothèque a par ailleurs perçu une subvention de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), d'un montant de 5 000 euros pour continuer la rétro-conversion du fonds dans le SUDOC. En Antiquité, des financements extérieurs, à hauteur de 51 575 euros, permettent notamment d'allouer des crédits complémentaires de 15 000 euros pour la fouille de Porta Nocera et de 19 000 euros pour le Palatin. Pour la section, les dépenses progressent ainsi de 47 475 euros.

En investissement, une partie des crédits ouverts et non utilisés pour des travaux ont été utilisés pour l'achat d'un nouveau logiciel comptable et de gestion des frais de déplacement, à hauteur de 46 000 euros.

En recettes, le deuxième versement du CNRS dans le cadre du projet européen Performart se monte à 343 025 euros. Comme 150 000 euros avaient été prévus au budget 2018, une recette nouvelle de 193 025 euros est effectivement inscrite au présent budget rectificatif. On prend note du versement d'une autre subvention, celle de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), pour le projet Europange, pour un montant de 33 612 euros. En outre, comme indiqué plus haut, d'importants financements extérieurs par l'intermédiaire du Fonds Arpamed permettront d'augmenter l'activité de fouilles sur Pompei (Porta Nocera), le Palatin et d'autres opérations de fouilles du Centre Jean Bérard.

Enfin, des partenariats scientifiques noués par voie de convention ont eu pour conséquence des entrées pour le compte de l'EFR à hauteur de 61 675 euros.

Ces variations ont pour conséquence un compte de résultat prévisionnel peu modifié.

La directrice de l'EFR conclut l'argumentaire en se félicitant du travail des services de l'EFR, lesquels se sont progressivement appropriés les mécanismes de la gestion budgétaire et comptable (GBCP) par un meilleur pilotage de leurs propres budgets (bibliothèque, sections scientifiques notamment). De fortes inquiétudes pèsent sur les publications de l'EFR (baisse des recettes), et en particulier sur le diffuseur De Boccard qui compte d'importants retards de paiement (71 000 euros).

À ce propos, le président du conseil scientifique s'enquiert de la situation à ce jour. Le responsable des publications indique que des solutions alternatives sont à l'étude depuis septembre. On constate, sans le comprendre, une diminution de la vente des monographies (qui se vendent généralement toutefois mieux que les ouvrages collectifs). Pour les retards de paiement, J.L Ferrary indique que l'AIBL est confrontée aux mêmes problèmes. Se pose donc la question du maintien du contrat avec ce diffuseur. L'EFR pourrait se tourner vers l'AFPUD (la collection Classiques étant déjà diffusée par ce biais). Les publications Ausonius sont elles aussi diffusées par l'AFPUD et les conclusions des responsables de cette maison d'édition sont positives. Une autre option serait de passer un contrat de diffusion avec Geodif (qui a le même distributeur que l'AFPUD, la Sodis). En tout état de cause reste entier le problème du stock de livres chez De Boccard. Le budget rectificatif 2018-1 est adopté à l'unanimité.

4. Budget de l'exercice 2019

Le budget 2019 se situe à mi-parcours de la période couverte par le contrat quinquennal 2017-2021. Cette année sera l'occasion d'observer l'activité scientifique à mi-parcours. Un nouveau programme ANR sera accueilli (Processetti - Mariage et mobilité à Venise). Outre les dépenses de fonctionnement courant et d'investissement en matière de maintenance des bâtiments, deux importants projets verront le jour en 2019 : le désherbage d'une partie des collections de la bibliothèque, qui permettra, par l'espace nouvellement libéré, un redéploiement des collections dans les locaux dédiés à la bibliothèque au palais Farnèse et, par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle signalétique. L'année 2019 voit aussi la naissance du service commun des EFE dans son intégralité avec l'arrivée du deuxième personnel prévu pour ce service (ingénieur transition numérique) au 1^{er} janvier 2019.

Tableau 1 : les autorisations d'emploi

Cette année sera un moment important de renouvellement du personnel à l'EFR. Outre le départ de l'actuelle directrice, huit membres quitteront l'EFR. Sera à prévoir aussi le départ d'un personnel à l'accueil de la place Navone après plus de 45 ans de service.

Les nécessités du service de sécurité de l'ambassade (palais Farnèse) ont impliqué le recrutement d'un personnel propre pour assurer la permanence de l'accueil du palais Farnèse le samedi, tandis que 7 personnes sont employées aux fins du projet européen Performart.

Le total des emplois sous plafond Etat se monte à 68 pour un plafond fixé à 70.

Les autorisations budgétaires

Sont prévues 7 685 000 euros en dépenses (dont 5 079 900 euros en personnel) contre 6 848 000 euros en recettes, aboutissant à un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 837 022 euros. La subvention pour charge de service public constitue la majeure partie des recettes (6 254 000 euros, sur la base de l'octroi 2018).

En personnel :

On constate, en dépenses de personnel, une importante variation par rapport à l'année 2018 : le recrutement de membres scientifiques non titulaires de la fonction publique impliquant de moindres cotisations patronales, une baisse des majorations familiales, mais, à l'inverse, une augmentation des salaires du personnel local (53 000 euros) du fait de la publication de la nouvelle grille de rémunération de la fonction publique italienne sur laquelle est adossée la grille de rémunération de l'EFR pour cette catégorie de personnel.

En fonctionnement :

- Bibliothèque : les dépenses augmentent de 34 000 euros par rapport à l'an passé, pour un total de 363 600 euros. Cette augmentation concernera principalement les actions de désherbage et de redéploiement des collections, ainsi qu'une inscription à la plateforme numérique JSTOR. En 2019, seuls deux moniteurs ont été embauchés (contre 3 en 2018) ; par ailleurs, la bibliothèque fermant désormais le samedi à 19 heures au lieu de 20 heures, ces économies ainsi réalisées permettent également de couvrir une partie des nouveaux projets pour cette année.
- Diffusion des savoirs : les 161 000 euros prévus sont consacrés majoritairement aux impressions des ouvrages (150 000 euros).
- Recherche : au total, 520 000 euros ont été prévus. Outre les activités de recherche à proprement parler (programmes prévus au contrat quinquennal mais aussi 150 000 euros pour les bourses, 29 000 euros pour les ateliers de Master), d'importants frais de déménagement

sont à prévoir en raison du nombre de personnes qui quitteront l'EFR et y arriveront. Par ailleurs, la mise en fonctionnement du service commun a impliqué une prévision de 20 000 euros sur cette nouvelle activité.

- Immobilier : une économie de 43 000 euros est réalisée principalement en raison de la renégociation des contrats de nettoyage.
- Pilotage : l'enveloppe globale, d'un montant de 426 824 en CP, diminue de 60 000 euros. Avec 50 000 euros pour la communication, le projet d'archives orales verra son achèvement en 2019. L'informatique dispose d'une enveloppe de 78 000 euros, soit une baisse de 41 000 euros, les crédits de 2018 prévoyant le ticket d'entrée pour l'installation d'une fibre noire, crédits qui ne sont pas reconduits.
- S'agissant des dépenses de support des publications, une incertitude plane sur les relations avec l'imprimeur italien : se pose la question de la conservation des stocks et surtout de l'appréciation du stock dans sa réalité, les données dont dispose le service des publications étant partielles et incomplètes.

En investissement :

D'un montant de 611 538 euros, les prévisions comprennent la rénovation du système de chauffage et la mise à norme des installations électriques au palais Farnèse. Par ailleurs, l'année 2019 verra le début du projet relatif à la restauration des toitures et des façades latérales du palais Farnèse (5 832 825 euros sur 5 ans). Ces chantiers sont pilotés par le service des travaux et bâtiments en Italie (STBI) de l'ambassade. Les ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI) se sont accordés pour un financement conjoint au niveau central : le MESRI versera directement la subvention au MEAE. Toutefois, l'EFR participera au comité exécutif et scientifique.

Pour ce qui concerne les investissements propres à l'EFR, plusieurs chantiers sont en prévision : la rénovation de la cuisine de la résidence de la directrice, l'achat de chaises de réception, la réfection des encadrements des fenêtres des salons de réception au palais Farnèse ou encore le réaménagement de l'accueil de la place Navone. Au total, 125 000 euros ont été prévus. Vingt-cinq mille euros sont par ailleurs engagés pour la signalétique de la place Navone. La signalétique au palais Farnèse sera réalisée en 2020, une fois les collections réaménagées (chantier initié en 2018). En informatique est prévue l'acquisition d'un matériel d'enregistrement pour la salle de conférence ainsi que des écrans dynamiques pour le laboratoire d'archéologie et la salle de séminaire. Pour le service des publications, le chantier important sera celui de la refonte du site web aux fins de l'amélioration de la vente en ligne (18 000 euros). Le laboratoire d'archéologie a privilégié cette année l'achat d'une station totale dont le dernier achat date de 2004 (26 000 euros).

Les recettes :

Les recettes de l'EFR s'établissent à 6 848 024 euros, dont 6 253 728 euros de subvention pour charge de service public (base 2018). Les autres financements s'établissent à 41 095 euros dont 15 000 euros du CNRS, 10 000 euros du Collège de France. En recettes propres, on décompte 160 940 euros qui représentent notamment le montant de l'indemnité d'occupation versée par le bar attenant à la résidence de Navone et le reversement de la mise à disposition à mi-temps du responsable du service des publications auprès de la Casa de Velázquez. Les recettes de l'activité propre de l'EFR s'élèvent à 172 000 euros pour l'hébergement et 166 000 euros pour les publications (en baisse de 54 000 euros par rapport à 2018). Pour atténuer cette baisse, des frais de port seront mis en place dès le 1er janvier 2019 (voir tarifs 2019). D'autres pistes prévoient l'augmentation du prix des ouvrages ou encore une atténuation des pourcentages de remise.

Enfin, les recettes fléchées correspondent au dernier versement ayant trait au programme ANR Recap ainsi qu'un premier versement au titre du programme ANR Processetti.

Tableau 4 : Équilibre financier

On constate un solde déficitaire de 837 000 euros qui entraîne un prélèvement équivalent sur la trésorerie, dont un montant de 273 633 euros au titre des opérations sur recettes fléchées (ANR, ERC).

Tableau - : Situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel présente une perte de 176 851 euros. Toutefois, une fois corrigé des amortissements et des reprises de financements, il se dégage une capacité d'auto-financement de 48 149 euros (contre 10 000 euros en 2018). Cette tendance positive permettra de financer une partie des investissements. On observera toutefois un prélèvement dans le fonds de roulement.

Tableau 9 : Dépenses pluriannuelles

Le tableau 9 détaille les opérations pluriannuelles qui sont constituées des opérations sur recettes fléchées. Trois opérations sont en cours.

Une proposition de délibération est présentée au conseil d'administration.

La directrice se félicite du financement conjoint du ministère de l'enseignement supérieur et de celui des affaires étrangères, dans le cadre des importants travaux de rénovation du palais Farnèse.

Elle se félicite par ailleurs de l'effort général au sein de l'EFR et du soin des personnels pour faire baisser les dépenses. Par ailleurs, le prélèvement sur fonds de roulement ne met pas en cause l'équilibre financier de l'établissement.

La directrice de l'EFR informe le CA qu'elle souhaite ouvrir la bibliothèque aux étudiants de master II à la prochaine rentrée universitaire.

Le responsable de la bibliothèque indique sur ce point que les contrôles de sécurité ont modifié les habitudes de fréquentation de la bibliothèque. En parallèle, on constate une augmentation des doctorants en archéologie en provenance de l'université de la Sapienza et de l'université Roma Tre. L'objectif est de proposer d'autres ressources aux lecteurs pour permettre de renouveler les services offerts.

La représentante du ministère félicite l'effort porté sur les ressources propres. Il faut par ailleurs diminuer le fonds de roulement et réfléchir sur le prélèvement à long terme. L'EFR doit mener une réflexion sur ses dépenses : sera-t-elle capable de revenir à des dépenses moins importantes ?

La directrice de l'EFR estime que les investissements proposés sont nécessaires. Il convient toutefois de rester prudent dans les investissements.

G. Bertrand s'enquiert du projet de fibre noire mis en place par le service informatique. L'agent comptable explique que, dans une perspective d'efficacité dans le futur, cette fibre noire vise à assurer un débit plus important au palais Farnèse permettant notamment le développement des ressources électroniques à la bibliothèque.

Le budget initial 2019 est voté à l'unanimité.

5. Tarifs et barèmes de l'année 2019

Une des nouveautés est la mise en place de frais de port pour l'envoi des publications de l'EFR.

Un nouveau plafond de remboursement est aussi instauré : dans le cadre d'un remboursement de missions entre deux pays en Europe, il se monte à 450 euros pour un déplacement nécessitant l'utilisation d'un autre moyen de transport pour se rendre à un aéroport se trouvant à plus de 100 km de distance (déplacement avec correspondance). Ensuite, le plafond de remboursement des repas offerts par l'EFR au restaurant passe à 40 euros par personne (les plafonds n'avaient pas été modifiés depuis 2011). Le plafond de remboursement des buffets est modifié à 30 euros par personne.

La documentation relative aux barèmes sera à modifier pour ce qui concerne les modalités d'accueil des chercheurs résidents. En effet, ils seront désormais tous logés à titre gratuit dans un des quatre studios dotés d'une cuisine, à la résidence de la place Navone. Si, au cours de leur séjour, ils doivent se déplacer à l'intérieur du pays, ils bénéficieront d'une mission sur le budget de la section scientifique de rattachement.

La délibération concernant les chercheurs résidents est proposée à l'approbation du conseil d'administration. À l'article 3, il conviendra d'ajouter que l'EFR, dans le dispositif SMI comme pour le dispositif propre à l'établissement, prendra en charge un voyage aller-retour du domicile à Rome.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année 2019, les barèmes pour 2019 et la délibération sur le dispositif de chercheur résident à compter du 1^{er} janvier 2019.

6. Admission en non-valeur

Une somme de 114 euros correspondant à la vente d'ouvrages, par le Centre Jean Bérard, à la librairie d'Auria en 2015 n'a toujours pas été recouvrée. Il est proposé d'inscrire cette somme en non-valeur, une procédure juridique étant inappropriée eu égard à la somme en question.

7. Calendrier des réunions des CS et des CA pour l'année civile 2019

Les dates de réunions des conseils pour l'année 2019 seront le 14 mars 2019 (Paris), le 20 juin 2019 (Rome) et le 21 novembre 2019 (Paris).

8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice se félicite du nombre de conventions relatives à un cofinancement ou à l'enregistrement de recettes pour le bénéfice de l'EFR. Le président du conseil scientifique souligne la convention avec la bibliothèque de l'université Paris I relative à l'accès aux ressources en ligne par le personnel scientifique de l'EFR.

Le conseil d'administration approuve les accords et conventions à l'unanimité.

10. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 16h50.